

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 30 avril 2025 à 19h00

Etaient présents :

Mme LUMEN Julie, Mr RAYNE Jacques, Mr BONNAMY Patrick, Mme MALEYRAN Danielle, Mme MOSCARDINI Laurence, Mme FAURE Stéphanie, Mr VITRAC Robert, Mme MOINE Aude, Mme BONNAMY Aline, Mr LAFAGE Jean-Louis, Mr RENOU Jean, Mr NOUVET Jean-Michel, Mr PUECH Jean-Louis, Mme QUILLEVÉRÉ Célia.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Avaient donné pouvoir :

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour

	Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2025
1	Décision modificative - Section de Fonctionnement - Budget Primitif
	Questions diverses

Madame le Maire, Présidente de séance ouvre cette dernière à 19h15.

M. Jean-Michel NOUVET est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal du 7 avril 2025 et soumet celui-ci à l'approbation du conseil municipal.

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil, après avoir entendu le rapporteur, délibère ainsi qu'il suit.

Délibération 2025/1 : Décision modificative n°1

Mme le Maire explique à l'assemblée délibérante que les produits de cessions sont interdits en recette de fonctionnement au compte 775. Il est uniquement possible désormais d'inscrire ces crédits budgétaires au compte 024 en recette d'investissement.

En conséquence, la ligne budgétaire au compte 775 pour un montant de 138 000 euros ne pouvant pas être prise en compte, il y a un déséquilibre de 138 000 euros en section de fonctionnement.

Ainsi pour rétablir l'équilibre financier du budget 2025, il convient de prendre la décision modificative tant en fonctionnement qu'en investissement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2025

DEPENSES		RECETTES	
Eau et assainissement c/60611	- 4 000 €		
Energie et Electricité c/60612	- 2 300 €		
Carburant c/60622	- 2 500 €		
Alimentation c/60623	- 6 000 €		
Autres fournitures c/60628	- 7 300 €		
Produits d'entretien c/60631	- 2 000 €		
Petit équipement c/60632	- 2 500 €		
Vêtements de travail c/60636	- 1 200 €		
Fournitures admin. c/6064	- 1 500 €		
Fournitures scolaires c/6067	- 2 000 €		
Autre mat. Fournitures c/6068	- 7 669 €		
Autres c/ 61358	- 4 000 €		
Terrain c/61521	- 7 500 €		
Bâtiments publics c/615221	- 7 000 €		
Matériel roulant c/61551	- 2 500 €		
Autres frais divers c/6188	- 11 000 €		
Comptes divers c/6228	- 5 000 €		
TOTAL Chapitre 011	- 75 969 €		
Compte 023	- 62 031 €	Produit de cession c/775	- 138 000 €
TOTAL s. fonctionnement	- 138 000 €	TOTAL s. fonctionnement	- 138 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2025

DEPENSES		RECETTES	
Constructions c/2313	75 969 €	Compte 021	- 62 031€
		Compte 024	138 000 €
TOTAL s. investissement	75 969 €	TOTAL s. investissement	75 969 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres la décision modificative.

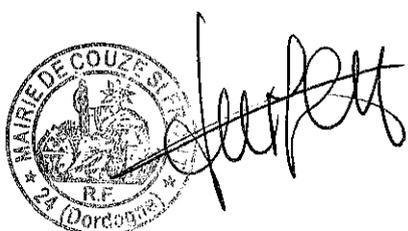
Pas de questions de l'assemblée délibérante ni du public

La séance a été clôturée à 19h28

Procès-verbal établi à Couze et Saint Front, le 6 mai 2025

Le Maire
Julie LUMEN

Le secrétaire de séance



Questions diverses :

- A) Laurence Moscardini explique le rôle de la commission du personnel concernant les fiches de poste et les possibilités d'attributions de primes aux employés communaux.
- B) L'ensemble du conseil remarque l'incivilité des gens concernant le dépôt d'ordure devant les containers. (Sacs noir dans le container recyclage, dépôt d'un petit lit, des étagères, des sacs noirs et jaunes, tout cela en face du monument aux morts).
- C) Des sacs avec des excréments de chiens sont mis dans le container recyclage Espace Marcel Boisseau.
- D) L'embellissement de la commune est évoqué.
- E) Organisation d'un pique-nique ouvert à toute la population.
- F) Organisation d'un vide-grenier, à voir avec les associations.
- G) Certaines personnes ne respectent pas les toilettes publiques.
- H) Une personne a été vu entrain d'uriner dans l'Église, pour ces deux derniers points, une réflexion doit-être menée.